

Séance du 13.05.2026

Salle PC Fortunau

Compte tenu des normes de sécurité incendie, la salle PC de Fortunau est limitée à 20 personnes.

Edilité

Le CC délivre et traite

- 1 autorisation de construire
- 1 annonce de panneaux solaires
- 2 préavis requis par le service cantonal des constructions
- 2 dossiers de police des constructions
- 3 demandes de renseignements
- 1 dénonciation

Autorisation d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à Mme Laetitia Guérin pour l'enseigne "L'Entrepôt" (modifications d'horaires).

Remplacement d'une conduite à Torrent Croix

Le CB prend connaissance du dossier technique relatif au remplacement partiel de la conduite d'amenée du torrent de Croix – Electricité de la Lienne SA.

Cette conduite, propriété de l'Électricité de la Lienne SA, est implantée sur la parcelle n° 1527 appartenant à la bourgeoisie d'Ayent. Le projet a d'ores et déjà obtenu l'aval des services cantonaux ainsi que de OIKEN.

Dans ce contexte, la société OIKEN sollicite l'accord du Conseil bourgeois afin de pouvoir entreprendre les travaux nécessaires sur ladite parcelle, laquelle sera remise en état à l'issue des travaux. Cette conduite est partiellement dégradée et ne permet plus d'absorber le débit du torrent.

Le CB donne son accord pour l'exécution de ces travaux.

Séance du 27.05.2026

Autorisation d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à Mme Emma Jean pour le Gîte de Lourantze.

Edilité

Le CC délivre et traite

- 5 autorisations de construire
- 1 annonce de panneaux solaires
- 1 dossier de police des constructions
- 1 demande de renseignements

Subventions énergie

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 25'746.00 (7 dossiers).

Séance du 10.06.2026

Autorisation d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à M. Grégory Sermier pour la Buvette de l'Alpage de Tsalan d'Arbaz.

Règlement communal

Le CC valide le Règlement sur les appareils de prise de vues et d'enregistrement d'images dans l'espace public communal.

Ce règlement sera transmis au Conseil général pour traitement.

PGEE – Curage et inspection TV des canalisations

Dans le cadre du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), la Commune d'Ayent est tenue de procéder, tous les dix ans à une inspection vidéo des canalisations communales de son territoire.

En 2026, ces inspections auront lieu prioritairement sur le secteur d'Anzère.

A cette occasion, la Commune propose aux propriétaires privés de faire inspecter dans un même temps leurs collecteurs privés. La Commune prendra à sa charge les frais de déplacement de l'entreprise mandatée, tandis que les frais liés à l'inspection resteront à la charge des propriétaires.

Pour rappel, les canalisations privées devraient être contrôlées tous les 5 à 10 ans afin de garantir leur bon état de fonctionnement.

Le CC attribue les travaux de curage et d'inspection des canalisations du secteur d'Anzère à l'entreprise Videsa pour le montant de Fr. 100'023.15 TTC. Cette est la plus avantageuse.